

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE MALBUISSON

Séance du **14 Septembre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le quatorze Septembre  
à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de MALBUISSON  
s'est réuni, en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après  
convocation légale sous la présidence de Monsieur Claude LIETTA, Maire.

Etaient présents : Claude LIETTA – Alain GUICHON - Edith RIGOULOT –  
Christophe PODICO – Jacques BROCARD - Benoît MESNY – Frédéric  
VIENNET – Brigitte RENAUD – Denis LARESCHE – Isabelle BONNEL – Alain  
CHOQUET – Danièle AUBERT- Muriel VIALAT – Alain CANTENOT

Absent excusé : Thierry LOCATELLI (procuration à Alain CANTENOT)  
formant la majorité des membres en exercice.

Madame Edith RIGOULOT a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 à L.  
153-48 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 24 mars 2017 approuvant la  
révision générale du POS/PLU - Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'arrêté en date du 19 Juillet 2018 portant prescription de la  
modification simplifiée n°1 du PLU pour la rectification d'une erreur  
matérielle au sujet de la délimitation du zonage du secteur du Vézenay  
(parcelles 1, 4, 5, 6 et 37),

Vu les pièces du dossier soumis à la disposition du public : le projet de  
modification simplifiée et le cas échéant, l'avis de l'autorité  
environnementale ainsi que les avis des personnes publiques associées  
auprès desquelles le dossier a été notifié ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des présents  
et représentés (1 abstention : Danièle AUBERT)

- DECIDE de mettre le projet de modification simplifiée du Plan Local  
d'Urbanisme à disposition du public en mairie, aux jours et horaires  
d'ouverture pour une durée d'un mois :

**du 08 Octobre 2018 au 09 Novembre 2018 inclus ;**

- DECIDE de porter à connaissance du public les modalités de la mise  
à disposition du public par publication d'un avis dans le journal du  
département au moins huit jours avant le début de cette mise à  
disposition, Cet avis sera affiché sur les panneaux de la Mairie et inséré  
sur le site internet de la Commune dans le même délai et pendant toute  
la durée de la mise à disposition.

Nombres de Membres

Afférents au conseil municipal : 15  
En exercice : 15  
Nombre de présents : 14  
Nombre d'absents : 1  
Procurations : 1  
Nombre de votants : 15

Date de la Convocation

21/08/2018

Vote

Conseillers présents : 14  
Conseillers représentés : 1  
Ayant voté pour : 14  
Ayant voté contre :  
S'étant abstenu : 1  
N'ayant pas pris part au vote :

Date d'Affichage délibération

18/09/2018

**N° 44/2018**

Objet de la délibération

**Définition des modalités  
de la mise à disposition  
du dossier de  
Modification Simplifiée  
N° 1 du PLU**

Un registre permettant de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sera ouvert et tenu à la disposition du public aux jours et heures d'ouvertures de la Mairie pendant toute la durée de la mise à disposition.

Deux permanences seront organisées

- Le vendredi 12 octobre 2018 de 10 h à 12 h
- Le vendredi 02 Novembre 2018 de 10 h à 12 h

en présence de Monsieur le Maire et du 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire.

A l'expiration du délai de mise à disposition, le maire présentera le bilan au Conseil Municipal qui en délibèrera et approuvera le projet, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et de celles des PPA ;

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un mois et mention de cet affichage sera effectuée dans un journal diffusé dans le département.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Lietta", written over a horizontal line.

Claude LIETTA